

De: **Xavier Pirlet** x.pirlet@gastrofribourg.ch   
Objet: CORONAVIRUS #79 - Statu quo pour le canton de Fribourg  
Date: 21 décembre 2020 à 09:42

---

## Statu quo dans le canton de Fribourg jusqu'au 24.12.2020

---

Chers collègues, chers clients,

La conférence de presse du Conseil fédéral de ce jour était très attendue. Vous trouvez ci-après les points les plus importants de cette dernière ([communiqué de presse du Conseil fédéral du 18.12.2020](#)).

---

### Situation pour Fribourg

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a décidé d'un statu quo jusqu'au 24 décembre 2020. En effet, la situation sanitaire cantonale permet de déroger aux nouvelles mesures nationales décidées ce vendredi après-midi.

Une concertation romande est ensuite prévue lundi ou mardi pour décider si ce régime d'exception perdurera au-delà de cette date en fonction de la situation épidémiologique qui reste somme toute très tendue.

Nous vous recommandons d'être prudent dans la gestion de vos stocks, une fermeture complète pouvant survenir rapidement.

---

En ce qui concerne les mesures de soutien (RHT, APG, Cas de rigueur, etc.), nous ne manquerons pas de vous communiquer des informations complémentaires dans les plus brefs délais.

Dans cette attente, nous vous adressons, chers collègues, chers clients, nos plus cordiales salutations.

**GASTROFRIBOURG**  
*ensemble depuis 1894*  
*zusammen seit*

**Muriel Hauser**  
Présidente

**Gastroconsult**   
proche. compétente.

**Chantal Bochud**  
Directrice